

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 juin 2015

DROIT DES ÉTRANGERS - (N° 2183)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL235

présenté par
M. Binet, rapporteur

ARTICLE 11

A l'alinéa 10, substituer au mot : « une », le mot : « la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.